

Arrêté – 2021-46

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Eva COLL-MARTINEZ, Maître de Conférences en Sciences économiques, est nommée **chargée de mission entrepreneuriat**. A ce titre, elle accompagne les étudiants entrepreneurs de l'école en les conseillant dans leur projet de création d'entreprise. Elle participe à la promotion des dispositifs Pépite, SNEE, D2E, et de toutes les actions en faveur de l'entrepreneuriat dans l'établissement en lien avec la Direction des Formations et le service des Stages, de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat, notamment en matière de modules pédagogiques de sensibilisation à l'entrepreneuriat qui peuvent être proposés aux étudiants dans toutes les formations de l'établissement ainsi qu'aux différents concours dédiés à l'entrepreneuriat et parcours de formation extérieurs à l'école auxquels les étudiants peuvent participer.

Elle développe et suit les relations de Sciences Po Toulouse avec l'Université de Toulouse, le Réseau ScPo, l'Université de Toulouse I - Capitole, Toulouse Tech, Toulouse Business School, l'INSA Toulouse et toutes les autres institutions partenaires avec lesquelles des actions en faveur de l'entrepreneuriat peuvent être conduites.

Article 2:

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date d'affichage à la direction. Il prend fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 3:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 24 novembre 2021

Eric Darras



Affiché le 26 novembre 2021

Mis en ligne sur l'intranet le 26 novembre 2021